

Conseil général
des ponts et chaussées

**Arrêté du 8 mars 2001 portant désignation de membres
permanents du Conseil général des ponts et chaussées**

NOR : *EQUV0110063A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 juin 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au Conseil général des ponts et chaussées, notamment son article 3,
paragraphe 1, 3^o alinéa,

Arrête :

Article 1^{er}

Les ingénieurs généraux géographes suivants sont désignés comme membres permanents du Conseil général des ponts et chaussées :

- M. Pressense (Loïc), avec effet au 1^{er} mai 2000 ;
- M. Foin (Patrice) et M. Lummaux (Jean-Claude), avec effet au 1^{er} janvier 2001,

Article 2

Le vice-président du Conseil général des ponts et chaussées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil
général
des ponts et chaussées,*
G. Mercadal